



Litige suite vente chaton

Par **kiwie31**, le **14/01/2013** à **14:27**

Bonjour, je suis un particulier , éleveuse familiale, j'ai vendu à une dame un chaton vacciné pucé avec certif de bonne santé(pas malade à son départ car vu par véto le jour du départ)il a par la suite déclenché un coryza et elle l'a amené chez le vétérinaire (soins = 94€). Cette dame me demande maintenant par courrier d'avocat (non recommandé) remboursement d'un chat plus les frais vétérinaires (ce que je lui aurait proposé d'office si elle m'avait appelé!)5000€ de dommages et intérêts et 13000€ car le chaton ne pourra pas reproduire en raison du coryza (chaton vendu en compagnie sur contrat). Je propose reprise du chaton et remboursement des frais vetos par esprit de conciliation . Que dois je faire? Prendre un avocat si elle refuse?

Par **Mathysabby**, le **15/09/2013** à **12:37**

Qu'en a t-il été ? Responsabilité de l'éleveur ou pas ?